BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie de Corse

Décision n° 11454 du 18 décembre 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la région de gendarmerie de Corse

NOR: INTJ1828702S

Le commandant de la région de gendarmerie de Corse, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Corse-du-Sud,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision nº 11268 du 12 décembre 2018 (NOR: INTJ1828638S),

Décide:

Article 1er

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1er janvier 2019 :

Brunet Nicolas NIGEND: 197184 NLS: 8048375

Article 2

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1er janvier 2019 :

Louvion Fabien NIGEND: 234582 NLS: 8086675

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

Fait le 18 décembre 2018.

Le général, commandant la région de gendarmerie de Corse, commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Corse-du-Sud, J. Plays